

## LES CIRCUITS DE SIGNALEMENT POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE EN LIBERAL

### Pourquoi signaler ?

En tant que professionnel de santé, votre vigilance est essentielle.

Vous êtes en première ligne pour détecter un événement inhabituel ou à risque.

Signaler à l'ARS Centre-Val de Loire, c'est permettre une réponse rapide, coordonnée, et adaptée disponible 24h/24 et 7j/7 pour vous accompagner.

Plus qu'une obligation réglementaire, c'est un engagement au service de la sécurité sanitaire.

Ce guide a été conçu pour vous accompagner dans vos démarches.

Pour plus d'informations

Consultez [www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr](http://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr)

### JE SOUHAITE SIGNALER

↳ Un événement indésirable grave **associé aux soins** ;

↳ Un événement sanitaire indésirable consécutif à **l'exposition à un produit ou l'utilisation d'un matériel ou dispositif médical** ;

SCANNER ICI



↳ Une infection par le VIH;

↳ Un cas de tuberculose

SCANNER ICI



Agir, c'est protéger.

↳ Une maladie à déclaration obligatoire (MDO)  
Je peux également consulter la liste des MDO et les Cerfa correspondant

SCANNER ICI



↳ Un événement sanitaire ou environnemental susceptible de constituer une menace pour la santé publique ;

↳ Un événement indésirable non grave associé aux soins ;

↳ Toute autre situation nécessitant une information ou une intervention de l'ARS.

SCANNER ICI



POUR TOUTES CES SITUATIONS

L'ARS CENTRE VAL DE LOIRE EST LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER !



Appelez le 02 38 77 32 10



[ars45-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars45-alerte@ars.sante.fr)